

Association R.E.N.A.R.D
Monsieur le Président
Maison de la Nature
3, rue des Aulnes
Le Bois Briard

77680 ROISSY EN BRIE

CLASSÉ

Férolles-Attilly, le 2 août 2013

Dossier suivi par Laurence BLONDEL

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par lettre datée du 27 mai 2013, vous avez présenté un recours gracieux à l'encontre de la délibération du Conseil Municipal du 28 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme.

Votre demande porte notamment sur les points suivants :

- Un manque de prise en compte des préoccupations environnementales ;
- Une extension importante de l'urbanisation.

Lors de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme, la Commune a apporté le plus grand soin à la mise en place des dispositifs nécessaires à la préservation de l'environnement en prenant en compte les recommandations des associations d'environnement. Par ailleurs, les objectifs en termes de construction de logements répondent aux exigences énoncées par l'Etat.

Ainsi, je ne peux répondre favorablement à votre demande de recours gracieux.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire


Eric GIZOLME

